

**Pologne : Point d'actualité au 27 mars**  
***d'après SER de la zone***

**Général**

- 1120 contaminations avérées, 14 décès.
- Elections présidentielles : toujours maintenues au 10 mai, cependant 300 000 assesseurs sont nécessaires et doivent se faire connaître avant le 10 avril.
- Pas d'assouplissement prévu pour les autorisations de travail dominical : seules les petites épiceries de quartier continueront d'être ouvertes.

**Agriculture**

**Projet de loi de limitation des marges**

Le ministère de la santé a déposé un projet de loi visant à fixer une marge maximale (sur les prix de gros et dans les commerces de détail) sur certains produits indispensables en cette période de crise sanitaire, comme des produits alimentaires, des médicaments et des articles d'hygiène. La liste sera fixée ultérieurement.

**Indemnités des agriculteurs en cas d'arrêt maladie – réaction du ministre**

Le ministre a réagi aux critiques dénonçant l'augmentation jugée trop faible de l'indemnité en cas d'arrêt maladie lié au Covid d'un agriculteur (15 PLN au lieu de 10 PLN). Le ministre a rappelé que les cotisations à ce titre pour le KRUS (équivalent MSA) sont de 42 PLN par mois, ce qui explique les faibles montants d'indemnisation.